



EURONAT

Compte-rendu réunion sécurité incendie 13 juin 2023.

Jean-Michel Lorefice :

Je remercie le Lieutenant BRAZ, responsable du centre de secours incendie de Soulac de nous accompagner aujourd’hui et de nous aider dans cette démarche qui veille à améliorer la sécurité à Euronat du point de vue de l’incendie.

Son temps est compté, il peut nous accorder une petite heure, donc à 11:30, il devra nous quitter. Mais cela dit, nous, on restera pour répondre éventuellement à vos questions, s’il y en a.

Alors pourquoi, on se voit aujourd’hui ? C’est pour faire suite à la visite de la commission de sécurité qui est intervenue le 16 mai dernier. Au cours de laquelle, on nous a fait part d’un certain nombre d’observations et en particulier, la notion de débroussaillement qui, aux yeux de la commission de sécurité, est aujourd’hui imparfaite.

Donc ce que l’on va vous présenter rapidement ; je dirais que les images valent mieux quelques fois qu’un long discours, c’est quelques exemples de ce qu’il ne faut pas faire et quelques exemples vers lesquels on veut tendre, de manière générale sur tout le domaine d’Euronat.

Rassurez-vous, de toute façon un compte rendu de cette réunion sera fait, vous aurez un PowerPoint également en pièce jointe. Dans ce document est rappelé, le code forestier, que je laisserai commenter par le lieutenant BRAZ. Vous en avez des exemplaires qui sont à votre disposition sur une table à la sortie de cette salle, que vous pourrez récupérer, mais de toute façon vous en serez destinataire par mail.

Donc on va regarder le premier visuel, ce document en question et là je laisse la parole au lieutenant BRAZ qui va nous le commenter rapidement.

Lieutenant BRAZ :

Bonjour à tous. Avant de commencer, comme l’a dit votre direction, je suis le chef de centre de Soulac-Le Verdon. Juste entendu vous dire que le feu de forêt est de plus en plus prégnant. Je ne vous apprends rien. 32 mille hectares de brûlé en France l’année dernière. Si vous regardez l’actualité, 3-

4 millions d'hectares au Canada qui est quand même dans l'hémisphère nord. La Bretagne qui commence à brûler. Donc on est de plus en plus touchés et on sera à l'avenir de plus en plus touchés.

Deuxième préambule, concernant la saison dernière, j'ai été pour le feu qui vous concerne, feu de Vensac-Grayan, j'ai été le commandant des opérations de secours, le premier arrivé sur les lieux et qui a justement décidé de ne pas vous faire évacuer tout de suite et on expliquera pourquoi tout à l'heure parce que le feu se dirigeait quand même sur votre camping. D'accord, donc vous dire qu'également la posture de l'État via la préfecture se durcit puisque tous les campings du département sont touchés par la même réglementation et par la même envie de faire évoluer votre sécurité sur le site d'Euronat.

Dernier élément avant de commenter l'image qui est derrière moi, j'étais le conseiller technique lors de la commission de sécurité dont on vous fait part il y a 3 semaines et c'est moi qui ai émis deux mises en demeures qui ont été suivies par la préfecture, notamment sur la création de sorties de secours au nord de votre camping, du fléchage et des points de rassemblements supplémentaires, et également d'observer ce que l'on appelle les OLD (Obligations légales de Débroussaillement). Donc je suis à même également de répondre à vos questions si toutefois il y a des incompréhensions.

Donc comme je le disais, on va discuter des OLD (Obligations Légales de Débroussaillement). Vous êtes sur une commune dite forestière, Grayan L'Hôpital, au titre de la préfecture et pour se faire, toutes les situations qui reçoivent du public, les ERP (Établissements recevant du Public), les campings ou autres, et dès qu'il y a de l'habitat à moins de 200 m de la forêt. Donc là, on est bien à moins de 200 m de la forêt, vous êtes obligés en tant que propriétaires, ça vaut pour moi, chez moi ou pour les collègues chez eux, on doit s'exonérer de 2 choses :

Débroussaillement à 50 m autour de l'habitat. Donc je vais vous expliquer après ce qu'on demande quand on parle de débroussaillement. On ne demande pas non plus que ça soit un terrain de pétanque.

Et également un débroussaillement de part et d'autre des voies d'accès.

Donc pour illustrer les propos, vous avez le schéma juste derrière moi. Donc les voies d'accès, on débroussaille à 10 m de part et d'autre. C'est ce que j'ai demandé par exemple la semaine dernière, sur la piste cyclable qui fait Le Gurp-Soulac, de part et d'autre, donc ça va être fait. Ça ne concerne pas uniquement que le Camping. Et là, sur un rayon de 50 m, un débroussaillement en sous-bois.

Qu'est-ce qu'on appelle un débroussaillement ? Un débroussaillement, c'est enlever le plus possible du combustible pour le feu. D'accord ? À titre d'exemple et pour votre mémoire, 90 à 95% des feux de forêt sont dus à l'activité humaine. Donc je suis très content de voir autant de monde aujourd'hui

puisque malheureusement c'est à cause de nous en priorité que les feux naissent. Ça peut être accidentel, volontaire, peu importe, mais c'est à cause de l'activité humaine. Le mythe de la loupe dans la forêt qui prend feu avec le rayon de soleil, c'est un mythe. Donc c'est pour ça que je vous parle des OLD.

Pour en revenir aux conditions réelles, presque pragmatiques, comment débroussailler autour de chez soi ? L'idée c'est d'enlever tout ce qui est petit bois jusqu'à une hauteur à peu près de 2.5 m, par rapport au sol. D'accord ? Donc ça, c'est tout ce qui est un petit peu, les genêts, la brande, les petites clôtures de haies, les choses comme ça. Ça c'est la règle. Et je veux bien être clair avec vous, ce n'est pas mettre à blanc tout autour, autrement on est plus dans votre genèse de camp naturiste d'Euronat où la nature est présente. L'idée c'est de concilier les deux. Donc si, bien sûr, je mets uniquement mon casque à pointe de pompier avec la réglementation, je vous fais tout couper. L'idée aujourd'hui c'est à la fois d'accompagner votre direction qui fait des efforts par rapport à ce que je lui prescris mais également de faire preuve de pédagogie vis-à-vis de vous, parce que vous êtes l'élément moteur de cette montée en niveau de sécurité de votre lieu de villégiature. Ok ?

Ce que je vous propose, pour aller à la finalité de la présentation, c'est de faire la présentation complète. D'accord, vous notez les questions que vous pouvez avoir et à l'issue de la présentation, on essaie de répondre à vos questions.

Jean-Michel Lorefice :

Ça va être relativement court. On a seulement quelques images mais qui sont significatives. On va vous montrer des photos d'environnement de chalet et de mobil-home qui, a priori, ne répondent pas aux normes de sécurité qui viennent d'être évoquées. Ensuite, on termine par quelques exemples qui, eux, devraient être satisfaisants au regard de ce qui vient d'être dit.

Lieutenant BRAZ :

Donc par rapport à ce qui vient d'être dit, on va vous présenter quelques... (*interrompu, on nous demande de relever l'image car une partie de l'audience ne voit pas le bas de l'image. Pendant que Geoffrey et JML règlent l'image, BRAZ continue* :) pendant qu'ils réajustent le tir. Les présentations qui vous seront faites ne sont pas pour stigmatiser. C'est uniquement pour votre camping, c'est pour objectiver votre regard. Parce qu'on vit au quotidien chez nous ou sur le site, on ne voit pas ce qui ne va pas. Donc on prend appui sur ces photos un peu prégnantes.

Les photos parlent d'elles-mêmes. Vous voyez bien qu'autour de la maison qui est couverte de bois. Alors je ne sais pas si c'est une structure uniquement en bois, ou si c'est recouvert de bois, mais en plus de ça, on voit les genêts ou les brandes qui sont tout autour de la maison. Pourquoi on vous

montre ça ? Eh bien tout simplement parce que dites-vous bien que si le feu part de chez vous, de l'endroit où vous êtes, ça va bien évidemment se propager de votre maison aux alentours ou chez vos voisins. Il y a le deuxième cas de figure, où le feu peut arriver de l'extérieur, comme l'été dernier, et une fois que les brindilles incandescentes vont tomber sur des forêts comme ça, ça va mettre le feu.

Tant que je suis sur les mauvaises nouvelles, je veux un peu objectiver votre regard sur l'aspect assurantiel. Aujourd'hui, les obligations légales de débroussaillement sont une règle, c'est une position réglementaire de l'État. C'est-à-dire que je ne vous cache pas que les assurances cherchent toujours la petite bête pour ne pas payer. Ça, je veux vous le mettre en mémoire.

Sur cette deuxième slide, on fait un focus un peu plus prégnant sur l'accessibilité des secours. Bien évidemment, on parle du combustible qui est à proximité des maisons et ainsi de suite, mais on pense aussi comment les secours vont accéder au sinistre. Vous pouvez vous dire facilement que s'il y a des branchages, du mobilier en bois ou des choses qui jonchent les accès, nous serons d'autant moins efficaces pour venir éteindre des feux, ou vous faire évacuer ou vous porter assistance. Donc ça, ça nous montre bien que le point d'accessibilité est à revoir.

Également sur la photo 4, j'en profite, vous savez que tous vos bungalows, vos chalets, sont dotés de l'électricité, de l'eau, de quelque chose comme ça. Si on ne peut pas accéder au compteur électrique pour couper l'électricité, au compteur d'eau pour éviter l'inondation ou que sais-je, pour nous c'est compliqué et ça aggrave nos conditions d'intervention.

Je voulais dire quand même que vos magnifiques pins, les gros pins là, qui ont plus de 40 ans, ce ne sont pas eux qui me font peur par rapport à la propagation des feux de forêt. On est bien d'accord que c'est tout le sous-bois qui va prendre facilement et qui va faire monter en intensité le sinistre. D'accord ? Parce que vous pouvez mettre une allumette au pied du sapin de 40 ans, vous allez pouvoir aller à Lidl aller chercher quelques boîtes d'allumettes avant de le faire brûler. Ok ? Donc moi ce qui m'importe, c'est vraiment le sous-bois.

Je reviens sur les photos 7 et 8, sur ce qu'on appelle l'isolement des tiers. L'isolement des tiers, c'est la distance réglementaire que l'on doit observer entre deux bâtiments, les HLL (habitations légères de loisirs). D'accord, la réglementation c'est 5 mètres. Donc quand je me suis baladé sur le camping et d'autres campings, ces 5 mètres n'ont souvent pas été respectés. Et quand ils sont respectés, qu'est-ce qui se passe ? Eh bien, comme vous vivez sur votre parcelle, vous ajoutez des claustras, bien évidemment en bois, vous ne les mettez pas en métal. Donc le bois est combustible. Vous mettez également des carports en bois et même si vous voyez, initialement la distance d'isolement entre les deux HLL, les deux bungalows, est de 5 mètres, la réglementation était bonne, au fil du temps et de

vos activités, vous avez rajouté des matériaux combustibles ; donc ça veut dire que cet isolement est rompu. Il est rompu et du coup il propage le sinistre.

Alors, à chaque slide, je dis uniquement les choses qui ne vont pas, je vais quand même dire les choses qui vont. Le poteau d'incendie qui est en plein milieu, vous voyez bien qu'il est accessible, qu'on le voit et qu'autour il est propre. Donc ça c'est quand même un point positif. Quand je vous disais tout à l'heure qu'il y avait une rupture d'isolement entre les HLL, dans les carports et tout. C'est d'autant plus prégnant quand sous le perchoir, il y a la voiture ou le camping-car, ou ainsi de suite.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Tout à l'heure, je vous parlais justement des compteurs électriques inaccessibles ou des poteaux d'incendie inaccessibles, il a bien fallu que je regarde à trois fois la photo pour voir qu'il y avait un compteur électrique derrière. Voilà. C'est juste pour illustrer que la végétation, des fois, couvre quand même des organes de sécurité qui, pour nous, sont importants.

Vous pouvez revenir en arrière. Je vais quand même revenir sur la végétation, parce que vous allez dire quand je vais partir : « il nous a dit de tout couper, de tout mettre à blanc ». Il faut réfléchir aussi à repenser peut-être la nature des végétaux qu'on remet sur le site, peut-être repenser, plutôt que de mettre de la brande, du genêt ou d'autres végétaux qui aiment bien le feu, peut-être s'orienter, alors j'ai pas d'exemple comme ça, vers des natures de végétaux qui brûlent moins. Voilà, c'est un aparté ça.

Jean-Michel Lorefice :

Je vais compléter les exemples de végétation si vous voulez. J'ai quelques noms en tête : les lauriers, les éléagnus. Ça, ça présente beaucoup moins de danger du point de vue des incendies. Par contre, ce qui est proscrit - ça a été rappelé - ce sont les brandes, bien sûr, tout ce qui est ronce, et les mimosas également. Parce que les mimosas, je crois que ça brûle très, très bien.

Lieutenant BRAZ :

On en a vu des exemples.

Donc là, sur cette slide, c'est encore quelques exemples de rupture d'isolement dont je vous parlais tout à l'heure. Les fameux 5m, des fois c'est des exemples vous voyez, qu'il y a un carport. Bon, cette fois-ci, je pense qu'il est métallique celui-là. Mais y'a quand même un revêtement au-dessus qui doit être en polycarbonate. Alors je ne vous dis pas, le polycarbonate, c'est ce qu'on appelle nous chez les sapeurs-pompiers, du combustible solide. D'accord ? C'est de l'essence solide. Ça brûle de peur.

Et ensuite, vous avez quelques éléments comme des fois les petits cabanons de jardin qu'on installe à proximité de nos bungalows et ainsi de suite. Tout ça, c'est souvent en bois et bien sûr, je ne vous fais pas un dessin, c'est combustible.

Ici, encore quelques exemples cette fois-ci avec les mobil-homes qui sont très récents. Vous voyez bien l'idée quand même d'être un camping naturiste et proche de la nature, c'est aussi ce cocooning que la nature peut apporter. On est tous pareils un petit peu. Sauf que là, l'exemple est prégnant, la végétation autour, rien n'est débroussaillé ; et vous voyez sur la photo 15 même qu'il y a, on peut observer 5m, entre les 2 mobil-homes, même s'ils n'y sont pas tout à fait. Y'a quand même une haie qui est dense, et ainsi de suite. Pour mémoire, y'a un mois ou un mois et demi, si je ne me trompe pas, il y a eu un feu de caravane sur le site et la propagation qui s'est faite, s'est faite au niveau de la haie qu'il y a à côté. Donc forcément, quand c'est contigu, ça se propage. On a d'autres exemples où les mobil-homes qui brûlent propagent le feu au mobil-home à côté et ainsi de suite jusqu'à un exemple il y a quelques années. Alors pas sur ce site, on a eu 8 mobil-homes qui sont partis en fumée à cause d'un problème d'espacement entre les mobil-homes.

Oui c'est bon (en s'adressant à Geoffrey qui est passé à la slide suivante). Je voulais reparler, avec le slide précédent, mais celle-ci satisfait à illustrer mes propos ; on voit aussi souvent, vous avez souvent sur les mobil-homes des terrasses en bois et ces terrasses en bois sont certaines réhaussées d'une couverture, d'accord, pour faire un genre de véranda ; c'est pareil, souvent c'est du plastique. C'est du plastique, le plastique c'est un hydrocarbure, c'est carboné et ça brûle de peur. Ok ? Donc ces éléments-là ça favorise quand même la combustion, encore des situations où on voit ici des petits éléments en bois qui jouxtent les mobil-homes, qui bien évidemment peuvent brûler. Pour peu que ça soit une réserve de gaz, ça intensifie encore le risque incendie.

Et je reviens sur la photo 17 où, j'avais fait part de mes inquiétudes à la direction, où à chaque saison, quand vous prenez votre râteau et ainsi de suite, vous avez des déchets. Des déchets sont cumulés à certains endroits. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin. Un amas d'épines de pins, de broussailles, de branchages et ainsi de suite, c'est forcément un élément qui peut constituer soit un départ de feu soit une propagation. D'accord ? Donc je pense aussi qu'il faudra réfléchir, ça ce n'est pas de mes compétences, avec votre staff comment on peut essayer de régler ce problème de déchets verts. D'accord ? Également, de mémoire, je pense aussi que la création de décharges de déchets verts comme ça est réglementée par tout ce qui est aspect sanitaire. La réglementation sanitaire, donc ça c'est à regarder de votre côté.

Donc là quand même, on a été sympas. On vous a mis des cas de figure où ça va plutôt bien quand même. On n'est pas trop méchants. Bon là, ça concerne vraiment des chalets, des chalets construits,

c'est vraiment plus cossu qu'une maison d'habitation, d'accord ? Mais ça montre bien que y'a des choses qui peuvent être réalisées. Même si on n'observe pas non plus à 100% une trouée à 50m ou notamment en bas, y'a des améliorations qui sont possibles. Qu'est-ce que je voulais dire d'autres ?

Quelques exemples. Vous voyez bien, notamment cet arbre-là, qui est dépourvu de toutes ses petites branches jusqu'à 2,5m, ben si y'a un feu qui s'initie à son pied, ça ne va pas se propager sur l'ensemble de l'arbre. C'est un peu cette idée qu'on veut vous faire passer.

Jean-Michel Lorefice :

Bien merci, Lieutenant BRAZ, pour cette présentation ; je sais que votre temps est compté. Si j'ai bonne mémoire, vous avez, je crois, une vingtaine de minutes encore pour répondre à d'éventuelles questions ?

Lieutenant BRAZ :

Oui, j'ai grossièrement une demi-heure à vous accorder. Alors que ça soit clair, moi je suis conseiller technique de l'état par rapport au risque de forêt, donc il n'y a pas de tabou. Si vous avez des questions, j'y répondrai par rapport à mon domaine de compétence. Vous pouvez y aller. Vous pouvez y aller. Je ne parle pas l'allemand.

M. Attrait :

Est-ce qu'on pourrait imaginer, parce que tout ça c'est parfois difficile à comprendre, pour avoir des exemples concrets, est-ce qu'on pourrait imaginer de faire une ou deux visites pédagogiques ? C'est-à-dire que vous nous direz « aujourd'hui, on va aller voir l'avenue de X et on va regarder comment c'est possible d'améliorer ». Parce que je pense qu'on est tous conscients du fait qu'il y a des manquements. Moi-même, je fais un gros entretien de mon jardin, mais peut-être qu'il y a des choses qu'il faut améliorer, certainement. Et donc peut-être que ça serait bien de voir « là, voyez, y a ça, y a ça. » « Oui, mais... » Bon, après, y a les arguments « comment je peux garder ça, mais en l'améliorant », etc. Ça, premièrement. D'autre part, je voulais parler d'une chose qui n'a pas tellement de rapport, mais qui pourrait avoir du rapport. C'est que je pense que trop de nettoyage de sol, du sol lui-même, n'est parfois pas forcément, je ne parle même pas de l'aspect écologique, la solution. Par exemple, couper l'herbe en permanence, il faut savoir qu'un sol par exemple qui est ras de terre, pas d'herbe, rien, la température peut monter du double ; par exemple, sur le macadam, la température va être à 40°C, si j'ai de l'herbe, elle va descendre à 25°C et si elle est coupée... voilà, donc peut-être qu'il y a des modulations à savoir faire...

Lieutenant BRAZ :

Donc je vais répondre. J'ai très bien compris vos deux questions. La première, et c'est aussi pour ça que je suis là, je suis là pour faire de la pédagogie, d'accord ? Pour vous aider justement à franchir ce cap par rapport à la règlementation. Comme je vous l'ai dit en préambule, je veux faire monter le niveau de sécurité qu'il y a sur votre site, d'accord ? Il serait très facile de dire à votre direction « vous prenez tous les moyens mécaniques, vous coupez tout, enfin, tout, une bonne partie et on est raccord avec la règle », mais ce n'est pas bon. Ce n'est pas bon et là où je vous rejoins, et c'était aussi la teneur de mes propos, c'est que je ne veux pas que vos sols soient comme des terrains de pétanque. Ce n'est pas ça. Et vous le voyez bien si vous avez regardé hier l'émission à 20h sur TF1 où il y a certaines collectivités territoriales qui recommencent à végétaliser au milieu de leur centre-ville, par exemple à Bordeaux. Ils veulent remettre des bois sur la place Pey Berlan. Donc ça, je suis tout à fait d'accord. Si votre structure le demande, je reviendrai ponctuellement pour vous aider à aussi comprendre ce que la règlementation demande. Et votre deuxième point, ben je suis tout à fait d'accord. Tout à fait d'accord qu'il ne faut pas enlever la nature, parce que la nature, elle s'autorégule aussi. En fait, ce qui est difficile, c'est de conjuguer les deux : l'aspect sécuritaire avec le pompier qui est devant vous et le maintien écologique, vers quoi on doit tendre pour le futur. C'est pourquoi mon propos n'est pas non plus cinglant, au contraire. Parce que si on devait faire respecter la règlementation tout de suite et à 100%, ça serait beaucoup plus cinglant.

M. X : (note de transcription : inaudible sur l'enregistrement : une question au sujet du mimosas et des incendies...)

Lieutenant BRAZ :

Je ne vous apprendrai pas que le mimosa, le jour où vous décidez d'en planter, ben vous en avez pour toute votre vie, c'est un peu comme le chiendent et l'acacias. Donc, comme le disait votre direction, il faut peut-être tendre aussi vers d'autres natures de végétaux et je pense que ça fera partie de la transition que votre site devra avoir. Dans un premier temps, bien éclaircir tout ce qui peut être très combustible, notamment les mimosas, les brandes et ainsi de suite. Il va falloir quand même faire un peu place nette par rapport aux obligations légales de débroussaillement et tendre vers cette transition de changement de nature de végétaux.

Intervention de M. Attrait :

À condition que ça pousse

Lieutenant BRAZ :

À condition que ça pousse, ben je ne vais pas vous dire de mettre du 3 fois 15, parce que je serai mal vu. Mais je pense qu'il faut tendre à ça, à un nettoyage précoce et que ça rentre surtout dans vos mœurs et dans les mœurs de l'établissement aussi.

Mme Engels :

Je voudrais avoir une confirmation. Si j'ai bien compris vos propos tout à l'heure, vous avez parlé des pins qui ne vous font pas peur. Vous avez parlé de la végétation, mais vous avez dit que les pins, les branches mortes en dessous de moins de 2,5 m, si j'ai bien compris, en dessous de moins de 2,5 m, là il y a un risque. Donc au-delà de 2,5 m, il n'y aurait pas de risque, donc il est conseillé à ce moment-là, à moins de 2,5 m ou à peu près 2,5 m, d'élaguer ces pins?

Lieutenant BRAZ :

Alors vous avez bien compris. Quand je dis que le gros pin de 40 ans ne me fait pas peur, il ne me fait pas peur en comparaison du petit pin, voilà. Vous avez très bien compris que sur ces pins-là , minimum...enfin 2.5m , je crois qu'on parle même de jusqu'à 4m dans certaines configurations, il faut ébrancher. Il faut ébrancher les branches vives mais également, comme vous le disiez à juste titre, le bois mort. Le bois mort va partir encore plus vite, regorgé de sève séchée en plus, va être un combustible énorme. Donc oui, il faut s'inquiéter de d'ébrancher tous ces pins à cette hauteur-là.

Mme Y :

A propos des déchets verts. Si je vous ai bien compris, est-ce qu'il est préférable de faire chacun son petit tas devant chez lui ou bien alors de faire un énorme monticule à la même place ? ça m'inquiète parce qu'en Océanie par exemple, tout le monde met ses déchets verts à la même place, enfin certains, et ça fait à la fin 2m.

Lieutenant BRAZ :

Alors je ne vais pas vous faire une réponse de normand. J'espère qu'il n'y a pas de normands, et je vous adore... ah mince ! Je vais vous dire, ni l'un ni l'autre, Madame. Alors ça c'est la casquette à la fois de sapeur-pompier mais aussi de propriétaire de maison. C'est-à-dire que quand je suis chez moi, je m'exonère d'évacuer mes déchets verts et ainsi de suite, alors chez moi j'ai une déchetterie, donc je vais à la déchetterie. Et comme c'est moi qui crée le déchet, c'est moi qui le tri. Alors je parle comme un livre, vous allez me dire, et je connais un petit peu la situation puisque j'ai fait remarquer à l'équipe de direction que ce qui se passait actuellement ne me satisfaisait pas pour les raisons que je vous ai évoquées. L'idée c'est de trouver une solution soit interne, soit externe, soit un mix des

deux, pour qui n'a pas justement ces amas énormes de déchets verts, qui en plus au début, ils sont verts et après ils sont gris. Donc ils sèchent bien et sont donc source d'ignition d'un feu.

Jean-Michel Lorefice :

Je me permets de compléter ce qui vient d'être dit par le lieutenant BRAZ. Je ne peux que confirmer ce qui vous a déjà été dit plusieurs fois, c'est que les déchets, c'est vous qui les produisez et c'est à vous de les évacuer à la déchetterie de Tastesoule, puisque c'est celle qui est à votre disposition, soit par vos propres moyens, soit par l'intermédiaire d'une entreprise d'entretien d'espaces verts. Je rajouterais que je l'ai déjà évoqué lors d'une précédente réunion, l'été dernier, avec les tensions que l'on connaît sur le sujet, on a vu malheureusement fleurir, si je puis dire, d'énormes tas d'aiguilles de pins en bord de route que nous n'avions pas les moyens d'évacuer, car les entreprises de travaux forestiers que nous sollicitons hors saison ne sont plus disponibles. En d'autres termes, sur la période de juillet/août, à mon sens, il est fortement déconseillé de mettre des tas de déchets inflammables sur les bords de route, car nous n'avons pas les moyens de les évacuer. Et il y a un vrai, vrai problème sur ce sujet pour lequel nous devons réfléchir à des solutions intelligentes.

M. Attrait :

Je voulais juste ajouter quelque chose par rapport aux aiguilles de pins. Il est dangereux, c'est tentant de le faire, mais c'est dangereux de faire des bordures tout autour de sa parcelle avec des aiguilles de pins. Ça fait une jolie petite bordure, mais elle est très dangereuse. Et je voudrais dire aussi qu'il est, je pèse mes mots, il est criminel de se promener en fumant dans les bois. J'ai dû arrêter une personne une fois qui était sur un scooter, qui fumait et qui a jeté sa cigarette sur le bas-côté. J'ai contourné avec ma voiture, je lui ai bloqué la route et je lui ai dit "Mademoiselle, vous venez d'assassiner 8000 personnes", donc elle était extrêmement choquée. Je lui ai dit "Eh bien, c'est très bien que vous le soyez et que vous allez peut-être réfléchir à la dangerosité de votre acte". Il faudrait vraiment que cela rentre dans la tête des gens, on ne fume pas en se baladant dans les bois.

Lieutenant BRAZ :

Je vous rejoins sur ce qu'on appelle le paillage, la paillage des végétaux que ce soit des écorces ou des aiguilles de pins, évidemment vous avez bien compris que c'était dangereux. Le problème de civisme qu'il y a sur les sites de vacances ou ailleurs, ben ça malheureusement c'est compliqué. Sachez quand même que l'Assemblée nationale est en train de voter un texte pour durcir les peines pour les gens qui fumerait en forêt et qui mettraient le feu. J'aimerais dire que sur votre site, il faudrait peut-être que vous fassiez une autopolicie. Voilà, tranquillement et une autoéducation. Là je peux rien faire pour vous à part vous mettre un extincteur dans la poche. Allez-y monsieur?

M. Machinal :

Quelques réflexions concernant, par exemple, l'assurance habitation que nous avons tous, et j'essaie de voir comment on pourrait nous, chacun d'entre nous, être dans les clous pour en cas de sinistre. Parce que, on va avoir chacun, on a des haies, des choses comme ça, est-ce que notre site est correct ou est-ce qu'il ne l'est pas ? Il y a un flou que je n'arrive pas à comprendre et surtout comment faire pour qu'une commission passe peut-être individuellement sur chaque chalet et dire : "Ça c'est pas bon, ça c'est bon", enfin, c'est ma première réflexion. Ma deuxième réflexion c'est que y'a pas mal de chalets qui ont des poêles à bois. Qui dit poêle à bois, dit réserve à bois. Qu'en est-il ? Est-ce qu'une réserve à bois est autorisée ou pas ? Parce que si ce n'est pas autorisé, ça veut dire que les poêles à bois ne sont pas autorisés.

Lieutenant BRAZ :

Alors, pour votre première question, vous avez bien compris que je ne suis pas assureur, mais je voulais mettre en perspective quand même qu'aujourd'hui la sphère assurantielle, vous n'êtes pas dupe, vous êtes comme moi, dès qu'ils trouvent une solution pour pas vous payer, ils grattent. Et aujourd'hui, tout un chacun, notamment nos assureurs, savent très bien que si les OLD ou la réglementation n'est pas assurée et que l'expert met en exergue que c'est à cause d'un mauvais entretien autour ou quoi que ce soit, ben y'a des chances quand même de la totalité qui était prévue. Mais ça, c'est que mon analyse en tant que citoyen, ce n'est pas mon analyse en tant que sapeur-pompier. C'est ce que je vis aussi chez moi, à la maison. Dès qu'ils peuvent grappiller quelques milliers d'euros sur ce qu'ils vous doivent, ils le font. Ok?

Votre deuxième question concerne les éléments de chauffage ou de production de chaleur. Alors on va généraliser, on va, que vous vouliez appeler Pierre, Paul ou Jacques, les barbecues, les machins... Il faut savoir qu'en forêt, tout ce qui initie le feu est interdit. Y'a juste une mesure dérogatoire pour ce qui est barbecue extérieur où il est dérogé à la règle, vous pouvez mettre des barbecues extérieurs, mais avec une certaine mesure compensatoire. C'est-à-dire 10m² autour, il faut que ça soit nu de toute végétation, que ça soit incombustible, que pas loin il y ait un extincteur, des bâches à feu, et ainsi de suite. Ça, c'est pour la réglementation camping ; mais comme ici vous êtes entre 2, 3, 4, 5 réglementations, je ne sais pas, il est difficile pour moi de vous dire ce qu'il en est. En tout état de cause, si je reviens au début de mon propos, si dans votre contrat d'assurance il est stipulé que vous avez droit au titre de votre habitation d'un élément chauffant, il faudra s'acquérir du bon nettoyage de votre élément de chauffage et ainsi de suite, pour ne pas que ça propage le feu.

M. Machinal :

Je parle de la resserre à bois qui va permettre d'alimenter. Quand on achète du bois, on essaie de faire sécher de manière à ce qu'on en ai par exemple pour l'hiver...

Lieutenant BRAZ :

Ce que vous appelez une resserre à bois, c'est le stockage du bois. Eh bien, c'est comme le stockage des déchets verts. À titre d'exemple, quand je suis allé renforcer les collègues sur le feu de Landiras dans le sud de la Gironde, les tas de bois qui étaient mis en bordure de route par les forestiers, eh bien, c'étaient des murs de feu, des murs de feu une fois que ça a pris. Et ça a propagé le feu. Donc peu importe comment sont conditionnés les combustibles, vais-je dire, c'est dès qu'il y a conditionnement de combustible, eh bien, ça prend feu. Ça prend feu.

M. Machinal :

Mais ça ne répond pas à ma question. Est-ce que le stockage de bois est possible ?

BRAZ :

Si vous voulez que je sois un peu plus directif, pour moi c'est interdit. Je vais prendre une dernière question avant de vous quitter.

Jean-Michel Lorefice :

Une toute dernière question pour le lieutenant qui doit nous quitter.

BRAZ : allez, monsieur ?

M. Antoine :

Oui, merci. Je voudrais vous poser une question sur les bornes incendie. Une petite expérience et je vous pose la question. Alors, l'expérience, elle se déroule en Lorraine. Je suis témoin de l'incendie d'une maison, les pompiers arrivent et constatent que la borne incendie à proximité, y'a pas d'eau ! Alors j'ai cru comprendre que normalement, dans toutes les communes, on doit avoir un enregistrement des travaux qui sont faits pour voir, est-ce qu'il y a de l'eau dans la borne et surtout quelle est la pression de l'eau dans la borne en question ? Et donc ma question est de savoir maintenant, est-ce que à Euronat, on a un dispositif analogue ? S'il vous plaît, merci !

Lieutenant BRAZ :

Alors ça, ça me concerne. Autant l'assurantiel, ça ne me concerne pas, ça c'est du pompier. Oui, la réglementation, ce qu'on appelle la défense extérieure contre l'incendie avec les poteaux d'incendie,

c'est intimement lié à la gestion locale et de nos services. Très régulièrement, donc une fois par an, on est obligé de demander et aux communes et aux zones privées, comme ici, l'état de leur réseau, d'accord ? Je peux vous dire que pour la commission qu'il y a eu, il y a 3 semaines, c'est quelque chose que j'ai regardé en amont, et donc le site est desservi par un réseau. Ce qu'on appelle un réseau maillé efficace, d'accord ? Donc de ce côté-là, je n'ai pas de crainte. Je n'ai pas de crainte de ce côté-là.

Mme Jure :

Est-ce qu'il y en a assez ?

BRAZ :

Oui.

Mme Jure :

Parce que moi, les bornes... ce n'est pas tout près...

BRAZ :

Elle est à plus de 200m ?

Mme Jure :

A oui.

BRAZ :

Je parle de 200m en linéaire.

Mme Jure :

A oui ? ça peut couper.

BRAZ :

Je suis désolé, je ne vais pas pouvoir rester, même si vous m'êtes bien agréable, parce que je pense qu'on pourrait y passer la journée. J'aimerais vous dire 2 choses en complément de tout ce que je vous ai dit. J'ai demandé à votre direction de travailler sur des scénarios d'évacuation s'il y a un sinistre. Sachant que pour un site comme vous, quand on a 8 à 10 mille personnes en haute saison, vous comprendrez bien que c'est très difficile d'évacuer les gens. Qu'est-ce qu'on en fait ? Et surtout, une fois qu'ils sont en dehors du site, ils encombrent tous les réseaux routiers pour que les secours

arrivent. Donc la priorité, comme moi l'année dernière quand j'étais commandant des opérations de secours, ce n'était pas d'évacuer. Parce que les personnels que je mets à disposition pour vous évacuer, je ne les ai pas pour éteindre le feu. C'est un juste équilibre. Ça, je voulais vous le dire. Ils sont en train de travailler dessus pour voir quel scénario, par rapport aux différents villages, on peut faire. En tout état de cause, je suis très agréablement surpris du nombre de personnes qui sont à cette réunion, et surtout de l'intérêt que vous portez au risque incendie. Bon, je pense que c'est intimement lié à ce qu'on a vécu aussi l'année dernière, mais comme je vous le disais tout à l'heure, c'est l'affaire de tous, de votre direction, de moi, de mon conseil technique et surtout de vous. Donc rien que pour ça, je vous remercie. Si jamais le besoin s'en fait sentir, la direction le sait, vous me téléphonez et je viens faire ce qu'il y a besoin de faire par rapport à ma compétence. Sur ce, je vous souhaite surtout de très bonnes vacances d'été, et je l'espère en sécurité. Merci à vous!

Jean-Michel Lorefice :

Une question madame ?

Mme Rassat-Mazat :

On dessouche... on coupe, on coupe je veux dire, mais ça repousse parce qu'on ne fait pas dessoucher. Qui nous aide à dessoucher ?

Jean-Michel Lorefice :

Je crois comprendre la question « Qui nous aide à dessoucher ? ». Mais ce qu'a dit le lieutenant BRAZ, c'est qu'il ne s'agissait pas de mettre le sol à blanc. Il s'agit de débroussailler.

Mme Rassat-Mazat :

Oui mais les mimosas...

Jean-Michel Lorefice :

Alors les mimosas, on le dit régulièrement dans cette assemblée, c'est qu'ils ont été plantés. Il l'a rappelé, on en a pour toute une vie. Donc il faut les élaguer, les tailler au maximum. Si ce n'est que, je rappelle que beaucoup de mimosas ont été plantés sur l'emprise des réseaux et que si on dessouche, on arrache les réseaux. Donc il y a un gros problème aujourd'hui sur Euronat.

M. Fouquet :

Oui, bonjour. Je reviens au traitement des déchets verts qui vont être certainement dans les mois et les années à venir, un travail de réflexion sur la manière de procéder. Est-ce que le broyage sur place

et l'étalement sur place du broyat sont acceptables ? C'est une question que je voulais poser tout à l'heure.

Jean-Michel Lorefice :

Alors moi je n'ai pas la réponse de pompier, sur cette question évidemment. C'est dommage qu'effectivement le lieutenant BRAZ n'ait pas pu y répondre. Il a simplement précisé qu'un déchet vert devient un déchet sec au bout d'un certain temps. Aujourd'hui la solution du broyage, c'est pour faire face à cette quantité importante de déchets que vous laissez au bord de route et il s'agit à nos yeux de diminuer le danger sur une aire qui est fermée, sécurisée. Mais nous sommes bien conscients que ce n'est pas la bonne solution et que la meilleure des solutions est d'évacuer les déchets verts sur des déchetteries contrôlées et sécurisées. Et Euronat n'est pas dotée de cette structure, n'est pas, je crois, autorisée à le faire. Je dirais qu'aujourd'hui c'est un moindre mal. Une solution qu'on a trouvée pour limiter le danger de ces tas de déchets qui sont laissés en bord de route, qui sèchent au fur à mesure de la saison. Et ça a été dit tout à l'heure, un fumeur imprudent qui jette un mégot sur un tas et on imagine les conséquences. Donc aujourd'hui, l'objectif c'est de limiter le plus possible cette prolifération de tas de déchets qui sèchent en bord de route.

J'ajouterais également que, je l'ai évoqué, auprès de M. le sous-préfet lors de la visite de la commission de sécurité. C'est qu'il existe des solutions sur un certain nombre de communes et j'ai cité en exemple, un exemple tout près d'ici sur la commune de Montalivet, où la municipalité a mis à disposition des citoyens une aire fermée sécurisée, où chacun a la possibilité d'aller déposer les déchets verts issus du nettoyage de son jardin, de sa parcelle ; donc, il me paraîtrai utile qu'une démarche en ce sens soit faite auprès de la municipalité de Grayan pour mettre à disposition le plus près possible d'Euronat, évidemment, pour vous éviter de faire de longues distances pour déposer les déchets, de mettre à disposition une surface de ce type. Je vous invite à aller voir, ce que la commune de Montalivet a réalisé, c'est exactement à proximité de l'aérodrome de Montalivet et vous verrez, c'est sécurisé et que les déchets sont stockés dans des conditions de sécurité me semble-t-il satisfaisante.

M. Machinal :

Je voudrais savoir si le ramassage que vous effectuez l'hiver des déchets végétaux va continuer ?

Jean-Michel Lorefice :

Tant que on n'a pas trouvé de solution telle que je viens d'en évoquer une, évidemment. On ne va pas laisser les déchets sécher sur le bas-côté de la route, mais encore une fois, ce n'est pas la solution.

On est tous d'accord me semble-t-il pour considérer que à terme cette solution ne pourra plus être mise en œuvre.

M. Machinal :

Vous imaginez M. Lorefice, que je fais le lien avec la taxe « déchets végétaux » que nous payons à Euronat.

Jean-Michel Lorefice :

Et que voulez-vous dire par là ?

M. Machinal :

Ben si vous ramassez plus les déchets végétaux l'hiver, je ne vois pas pourquoi nous on paierai à Euronat...

Jean-Michel Lorefice :

Mais alors, je vais vous mettre à l'aise sur ce sujet très rapidement. Je l'ai déjà dit plusieurs fois à M. Fouquet ici présent, qui représente un certain nombre de propriétaires. Ce ramassage de déchets, je vous en laisse la prestation, parce qu'Euronat perd de l'argent. Donc si vous souhaitez vous organiser, ou mettre en place une organisation quelconque, une structure quelconque qui a vos yeux serait plus avantageux pour évacuer vos propres déchets, je vous laisse très très volontiers la prestation. Parce qu'Euronat perd de l'argent. Je vous invite simplement à vous renseigner auprès d'une entreprise quelconque de nettoyage, d'entretien d'espace vert, et vous aller voir le tarif qu'on va vous prendre pour un seul ramassage, alors que nous en faisons plusieurs dans l'année. Si vous déposez des déchets au printemps on les ramasse, si vous déposez des déchets à l'automne on les ramasse. Donc, encore une fois, si vous considérez que on gagne de l'argent à dessus, je vous mets à l'aise, créer votre société de ramassage et on vous donne la prestation.

Mme Krieger :

J'ai 4 questions : première question, toute banale, j'ai 15 arbres sur mon terrain et j'ai beaucoup de pommes de pins qui traînent partout. Je ne les ramasse pas parce que c'est combustible, je les laisse mais qu'est-ce-que je fais avec. Deuxième question : est-ce que on n'est pas censé en tant que propriétaire, je n'ai jamais vu d'affiche ou quoi que ce soit, avoir un extincteur, obligatoire dans les chalets, deuxième question, je ne sais pas. Troisième question : j'ai remarqué il y avait un ramassage des déchets verts au bord de route au printemps, avant le printemps même et là il y a des grands tas depuis 1 mois, 1 mois et demi à peu près, dans une période où il a déjà fait très chaud. Moi j'ai

toujours regardé les tas je me dis « ça craint », alors est-ce qu'on ne peut pas augmenter, surtout quand on voit qu'il y a des grandes chaleurs avec les entreprises je sais que c'est difficile, peut-être, de ramasser quand même plus souvent. Et la dernière question, est-ce qu'avec l'augmentation des voitures électriques, où on constate que les batteries peuvent prendre feu. Est-ce qu'on pense aussi à ce danger-là ?

Jean-Michel Lorefice :

Première question sur les pommes de pins, c'est le même problème que les déchets. À ce ci près que vous toujours essayer, y'a une entreprise, toujours sur la commune de Montalivet qui valorise les pommes de pins. Ça peut éventuellement les intéresser si vous leur ramenez vos sacs de pommes de pins ramassées ; c'est peut-être anecdotique, mais toujours est-il que cette entreprise valorise ce qu'on appelle ici les pignes. Deuxième point sur les extincteurs : ça rejoint u pneu ce que disais le lieutenant BRAZ tout à l'heure, vis-à-vis de votre compagnie d'assurance, il est préférable, souhaitable, qui vous puissiez indiquer que vous disposez d'un extincteur. Je ne suis pas certain qu'il y ait une obligation, mais je pense que cela peut être u plus vis-à-vis de votre compagnie d'assurance. Troisième point, pourquoi, effectivement il y a des tas qui ne sont pas encore ramassés, toutes les entreprises de travaux forestier sont mobilisées depuis l'été dernier, sur un territoire immense suite aux incendies de l'année dernière et il est difficile de trouver des entreprises disponibles pour ramasser ces déchets vert, et je le disais tout à l'heure, juillet/août, il ne fau pas y compter d'autant que accessoirement, si je puis dire, faire évoluer des engins de débardage au milieu des touristes, ça pose quand même un problème de sécurité. Quant aux voitures électriques, je ne sais pas, on peut appeler Elon Musk pour voir ce qu'il en pense, mais je n'ai pas la réponse.

Jean-Michel Lorefice :

Peut-être une toute dernière question, je vois que midi approche. Deux questions, puis on va conclure.

M. Z :

Moi je lis simplement ce que chacun devrait avoir chez lui, c'est le plan de prévention des risques incendie pour la commune de Grayan et L'Hôpital, nous sommes tous tenus à ce plan. Suffit de lire, et je vois que « le stockage des réserves de bois se fera à plus de 10 m de tout point de construction ou à défaut à la limite de la propriété du bâtiment ». Point, clair, net. Tout le monde devrait avoir ce texte et c'est dit aussi que votre assureur peut refuser de vous assurer parce que vous dépendez d'un plan de prévention. Ça vous le savez peut-être pas. Et que bien sûr en cas d'incendie et éventuellement, comme l'a cité tout à l'heure monsieur le chef des pompiers, on peut réduire

fortement vos remboursements. Actuellement vous êtes dans une commune qui est soumise à PPRI, prévention des risques incendie, votre contrat d'assurance, attention, il n'est pas le même que M. et Mme Toutlemonde.

Jean-Michel Lorefice :

Je crois qu'il faut éviter de verser dans le catastrophisme, dans l'histoire d'Euronat, il y a eu 2 incendies, 2 chalets qui ont intégralement brûlé. L'un qui avait été victime de la foudre. C'était au mois de septembre, donc ce chalet a brûlé. Et le deuxième qui avait brûlé, de mémoire, le résident qui l'occupait avait confié les travaux d'électricité à quelqu'un qui n'est pas électricien et ça avait entraîné la combustion du chalet. Ce que je peux vous dire, c'est que les deux chalets ont été intégralement remboursés par la compagnie d'assurance. Si c'est de nature à vous rassurer.

Mme W. :

Moi, je voulais apporter un petit complément d'information sur les broyats. C'est en effet peut-être la solution, parce qu'un broyat qui est régulièrement étalé avec des végétaux qui ont été fraîchement broyés ne présente aucun risque, et si vous broyez régulièrement, vous allez renouveler aux pied de vos plantations cette couverture qui sera toujours fraîche et celle qui est dessous se décompose progressivement, apportant des éléments azotés, phosphorés, carbonés au sol. Donc, ça l'enrichit, et nous qui ici avons un sol très pauvre, sableux, cela ne peut être que positif.

Jean-Michel Lorefice :

Bien, je crois qu'il est temps de conclure. Je vous remercie de vous être déplacé. Sachez que l'on va adresser à toutes les personnes, que ce soit les résidents en bungalow ou en mobil-home, un compte rendu de cet échange avec le powerpoint. Nous serons toujours, évidemment, à votre disposition pour répondre à vos questions et vos sollicitations. Ça a été dit tout à l'heure par le lieutenant BRAZ, il s'agit d'augmenter le niveau de sécurité sur le site, il ne s'agit pas de mettre toute la végétation, de mettre le sable à blanc sur le domaine d'Euronat. Des efforts restent à faire de part et d'autre. Croyez bien qu'on est très motivé, très impliqués sur ce sujet. On n'a pas parlé tout à l'heure des moyens techniques, ni des protocoles d'évacuation sur lesquels on continue à travailler. La sécurité est quelque chose qui nous préoccupe au plus haut point. On reviendra vers vous, peut-être sera-t-il utile et nécessaire, en espérant que cette saison se passe le mieux possible, d'organiser à nouveau une réunion au mois de septembre où un plus grand nombre de résidents sera présent. Parce que ce n'était pas la meilleure période, j'en suis conscient. Je vous donne rendez-vous probablement courant du mois de septembre où on fera le bilan de la saison écoulée et voir de quelle manière on aura pu avancer de manière positive sur ce sujet de la sécurité incendie. Merci encore.